



Document synthétique d'alternative « Programme électoral »

# Le Maroc que nous voulons – Le Maroc de la modernité, la dignité et la justice sociale

## Introduction :

« L'année 2011 a été un point de transformations politique et sociale profondes impliquant des changements radicaux dans les trajectoires des peuples d'Afrique du Nord et du Moyen Orient. Cette mouvance n'a pas exclu le Maroc, où les jeunes du 20 Février, accompagnés par de larges pans du peuple marocain, sont sortis manifester pour exprimer leurs aspirations à la construction d'un Maroc de liberté, de dignité et de justice sociale, où la corruption et le despotisme sont combattus.

Le rôle de la mouvance de la jeunesse marocaine ne s'est pas limité à la protestation, pacifique et civilisée, mais s'est étendu par ses effets pour inclure plusieurs niveaux. En effet, d'un côté, il a donné un nouvel élan aux revendications de changement démocratique tout en contribuant à un regain réel, notamment auprès des jeunes, de l'intérêt pour les affaires publiques. D'un autre côté, il a participé à l'ébranlement de beaucoup de concepts et de perceptions stagnantes dans les scènes politique et sociale » (Extrait du [Manifeste Constitutif du Mouvement Anfass Démocratique](#) 2013),

يجب قلب المعادلة التي بدأت مع الحركة الوطنية عبر المراهنة على السلطة و الانتقال إلى معادلة جديدة بدأت تتشكل ملامحها منذ سنوات و تتجلى في الرهان على الشباب كأفكار متجددة و خلاقية و طاقات هائلة و على مجتمع ، بالرغم من حاجته إلى تأهيل ، يحمل في ثناياه نواة تحولات عميقة سواء على المستوى القيمي أو الثقافي أو الاجتماعي أو الاقتصادي .

« Sur le plan politique, on note que **le processus dit de transition démocratique s'éternise sans horizon temporel ni contour conceptuel clairs**. Ainsi, et en dépit de l'instauration des élections comme moyen régulier de désignation et de légitimation des responsables et des institutions, les réalisations concrètes de ce processus restent en deçà des attentes notamment en matière de séparation de pouvoirs, de consolidation des institutions et de reddition des comptes.

L'offre politique partisane est peu convaincante pour une bonne partie des citoyens, marquée par la faillite des partis issus du mouvement national, l'absence de vrai clivage sur de vrais projets de société, et la démission des élites de gauche de leur rôle d'avant-garde progressiste et l'inaudibilité voire la sclérose de ce qui reste comme structures de gauche. La déception des marocains envers une gauche longtemps adulée par les masses populaires, conjuguée à une division stérile et suicidaire, une domestication de certaines forces politiques progressistes ont fait et continuent à faire porter au Maroc le risque de disparition d'un courant politique indispensable qui est la gauche.

Notre ambition principale à Anfass sur ce plan est d'œuvrer pour un **État démocratique fort**. Un État fort par sa capacité à fonctionner à travers des institutions fortes, à faire respecter la loi et les règles par tous et de façon impartiale. Un État fort est synonyme pour nous d'un État de droit qui constitue l'essence même d'une vraie démocratie. Un État fort démocratique qui ne démissionne pas de son rôle de régulation économique, qui se donne les moyens financiers à travers la fiscalité équitable pour des politiques publiques ambitieuses, qui assure la sécurité judiciaire pour tous, qui dispose d'une stratégie claire et concrète dans sa lutte contre la corruption et le clientélisme et qui fait de la citoyenneté le lien sacré entre tous. Un État fort démocratique est un État producteur de cohésion sociale, seul capable d'œuvrer pour la justice sociale et contre les inégalités ».

(Extrait du [Communiqué de l'Assemblée Générale N°1 du Mouvement Anfass Démocratique 2015](#))

*Le Mouvement Anfass Démocratique, mouvement politique de gauche, ne participe pas aux élections. La [position officielle](#) du mouvement quant à ces échéances a été explicitement exprimée par la déclaration de son Conseil Nationale en date du 19 Septembre 2016.*

*Le présent document est un document synthétique pour une alternative aux programmes électoraux présentés par les partis politiques. Nous visons à ce que le citoyen ait les outils pour pouvoir comparer les programmes politiques.*

# **Ce Maroc que nous voulons, nous le construisons ensemble !**

## Emploi et formation : Le plein emploi est possible !

« Les chiffres concernant le chômage méritent réflexion et traduisent clairement l'échec d'une nation à intégrer ses jeunes dans un cercle vertueux d'épanouissement personnel et professionnel, et de vie décente. Cette problématique du chômage des jeunes vient s'ajouter à la casse sociale que connaît le pays, entre précarité sociale et abandon de l'Etat. La lutte contre le chômage en général et celui des jeunes en particulier doit constituer une priorité nationale... L'emploi représente la dignité humaine pour tous, et la participation de chaque citoyen dans le développement du pays. Les politiques publiques doivent œuvrer par tous les moyens à créer un climat économique propice à la création permanente d'emploi durable et à la résorption du chômage. Le secteur privé constitue un véritable levier pour une croissance de l'emploi et exige, dans ce sens, une approche volontariste des pouvoirs publique basée une collaboration continue et une contractualisation responsable avec des objectifs clairs en la matière. Ceci étant, le secteur privé n'est pas seul à assumer cette responsabilité, il revient à l'Etat de construire des solutions viables et efficace dans ce sens, à financer le cas échéant par l'impôt. **Le plein emploi est possible et nécessaire pour le Maroc !** » ([Anfass – Cadre de référence en politiques économiques](#))

يعتبر رسميا 10% من المغاربة النشيطين في حالة بحث عن العمل ("عاطلون عن العمل"), بينما بشكل غير رسمي يتواجد بضعة ملايين من المغاربة في أعمال بدرجة قصوى من الهشاشة (حراس سيارات، تدريبات غير مؤدى عنها، باعة متجولون، مستخدمو المنازل، ...) !!

إن العمالة الكاملة هي حل واقعي، بل و نافعة اقتصاديا و اجتماعيا .

وفي هذا الباب إننا في حركة أنفاس نقترح : **تقليص ساعات العمل (من 44 الى 40 ساعة ؟) ، إعادة خلق الشغل في القطاع العام ، إعادة الانتشار المنتج ، ...**

**أنفاس**

- 1- Création annuelle, dans la fonction publique, de 50.000 postes d'emplois pour satisfaire les besoins prioritaires dans les domaines de l'éducation, de la santé, et s'assurer d'un renforcement des services publiques au service du citoyen et de l'économie nationale, contrairement aux « recommandations » des institutions financières internationales répandant le néo-libéralisme.
- 2- La réduction des heures « normales » travaillées de 44h à 40h par semaine. Ceci équivaldrait à la création de 90.000 emplois dans la seule fonction publique et un total de 300.000 emplois.
- 3- Création nette globale de 250.000 nouveaux emplois par an, avec 20% dans la fonction publique (cf. point 1-) et par les Établissements et Entreprises publics, 10% dans les collectivités territoriales dans le cadre du renforcement des régions et services communaux, et 70% à créer par le secteur privé dans le cadre d'une relance de l'activité économique et de l'investissement productif privé, sur la base d'une approche de contractualisation responsable définissant les objectifs et les incitations en la matière.
- 4- Mise en place un système transparent de redéploiement productif de la masse des fonctionnaires de l'Etat. Ce système prendra en compte les besoins des régions, la compétence des ressources humaines, la performance, ...

- 5- Création d'un cadre spécifique pour le travail saisonnier et le travail à temps partiel, notamment pour les étudiants universitaires, les stagiaires et les jeunes mamans. Ce cadre favorisera les objectifs de généralisation de la couverture sociale, du renforcement de l'engagement des employeurs et l'insertion professionnelle, soit les conditions nécessaires pour garantir la dignité des individus et des familles.
- 6- Mise en place d'un dispositif "Compétences pour l'emploi" qui vise à améliorer l'adéquation de la formation et le développement des compétences, en associant les collectivités territoriales, les acteurs économiques, sociaux et de la société civile notamment les associations professionnelles et estudiantines.
- 7- Le renforcement et l'amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
- 8- Encourager la formation continue « toute la vie » dans le but de favoriser la mobilité professionnelle et sociale.
- 9- Facilitation et encouragement de la reconversion vers les métiers d'avenir.
- 10- Renforcement du dialogue social à tous les niveaux (National, régional et local) en favorisant un climat social constructif garant de la paix sociale.
- 11- La mise en place de procédures et mécanismes transparents pour rétablir l'égalité Homme-Femme dans la fonction publique notamment en matière d'égalité d'accès aux promotions et aux fonctions de responsabilité, à ancienneté et compétences égales.

### **Economie et Finances : Le Maroc pays émergent à l'horizon 2024 !**

Nous considérons que l'économie est éminemment politique !

« **Nous dénonçons la politique des limites, qui nous impose des contraintes et nous pousse à réfléchir dans un cadre restreint.** Cette politique considère : • Le déficit public comme une contrainte majeure, qu'il est nécessaire d'ajuster en permanence, et ce en plus uniquement par la limitation de la dépense. • Les services publics de base comme étant une charge à réduire, et dont il faut transférer le coût direct aux citoyens, dans le cadre d'une marchandisation féroce et sans limite. • Le taux de dette publique comme une ligne rouge à ne pas franchir, au détriment de l'investissement en infrastructure et facteur humain. • Le chômage comme inadéquation entre l'offre et la demande et comme une conséquence des seules rigidités du marché de travail. • Le manque de compétitivité de l'économie comme conséquence d'un manque d'appui et de subventions de l'Etat. • Que « les inégalités sont nécessaires pour l'économie », comme le soutient le courant néolibéral mondial...

**Nous plaçons pour une politique des possibles, qui interroge nos potentialités, cherche à les développer et nous dote d'une ambition qui nous place sur un chemin d'émergence socio-économique.** La politique économique des possibles considère que : • Le budget sert avant tout à financer un projet de société et une ambition. Il doit se doter des ressources nécessaires pour sa réalisation, car c'est la citoyenneté et le vivre en commun qui sont en jeu. Les ressources sont à la charge de tous les citoyens, dans un cadre d'équité, et non un fardeau sur une minorité et où les autres profitent clandestinement des prestations publiques. • Les services publics sont un droit et un minimum que l'Etat doit fournir, comme signe de pouvoir, de responsabilité et d'engagement envers ses citoyens. Le développement des services publics permet de soulager les citoyens de fardeaux économiques et surtout d'un souci psychologique permanent, notamment les pressions liées aux difficultés actuelles d'éducation, de santé, de protection sociale, de transport, d'accès à la culture. Les services publics sont aussi une garantie d'intégration sociale, où les citoyens se fréquentent dans les mêmes espaces, échangent des valeurs partagées. Ils sont l'essence même du pacte de citoyenneté ! • L'endettement public peut être financé durablement par des ressources internes, si l'Etat crée

les conditions nécessaires pour le développement de l'épargne. La petite épargne qui reste hors système financier car le système bancaire préfère toujours s'adresser aux personnes ayant des revenus stables, propose des services bancaires très limités et onéreux. Le développement de l'épargne concerne aussi l'épargne institutionnelle. A travers la généralisation de la protection sociale, l'Etat œuvre sur le plan social à la création des filets sociaux et accumule d'une manière importante du capital public à faible coût. • Arrêtons de diaboliser la dette et le déficit publics ! Le Maroc n'est pas contraint de respecter les plafonds des pays développés. • Le développement de la compétitivité économique à travers la politique de concertation entre l'Etat, les secteurs productifs et les syndicats, passe par le développement des ressources humaines. Une contractualisation entre les acteurs, doit conditionner le soutien financier, sur la base des objectifs socio-économiques à atteindre. • L'emploi représente le plier d'accès des individus à leurs droits à la dignité, et la participation de chaque citoyen dans le développement du pays. Les politiques publiques doivent œuvrer par tous les moyens à créer un climat économique propice à la création permanente d'emploi durable, et à la résorption du chômage notamment celui des jeunes.» ([Anfass – Cadre de référence en politiques économiques](#))



12- Augmentation des recettes fiscales et cotisations sociales de 10% du PIB au bout du quinquennat, pour accompagner l'investissement dans les infrastructures, les secteurs sociaux et la culture.

13- Encouragement de la création de coopératives industrielles, de travaux ou d'études dans le domaine de la gestion des services publics.(Cf [proposition Anfass d'alternatives à la gestion déléguée](#)).

14- Investissement public massif dans les infrastructures, favorisant notamment le désenclavement des régions reculées :

- a. Ferroviaire : Construction des axes Marrakech – Essaouira – Agadir, Bouarfa – Figuig – Errachidia & Tanger – Tétouan – Hoceima - Oujda, réhabilitation de l'axe Oujda – Bouarfa, création de réseaux régionaux ferroviaires autour des grands axes urbains.
- b. Autoroutes : Construction des axes Agadir – Tan-Tan (Axe Sud - 300 KM) , Marrakech – Ouarzazate (Axe Atlas - 200 KM). Oujda Tanger (axe Méditerranée - 600 KM) et Tétoun - Fes (Axe Unité - 250 KM)
- c. Voies rapides : Construction des axes Oujda – Bouarfa – Figuig – Errachidia – Ouarzazate, Tan-Tan – Laayoune – Smara – Dakhla.

CC : Renforcement / création des routes nationales : Agadir / Taroudant - Marrakech - Benimellal- Kkenifra - FEs (800 KM)

Agadir - Taroudant Ouarzazat - Errachidia (700 KM)

Tanger Chaouen FEs (350 KM)

- C- Création d'un Tunnel sur les routes nationale à TizinT chka, Tizintest, Route Al Wahda
  - d. Ports : Consolidation des ports nationaux et encouragement des échanges nord-sud par voie maritime par la création d'un pavillon marocains fort
  - e. Aéroports : Renforcement de capacité des aéroports et encourager les vols internes.
- 15- Favorisation de la constitution de consortiums nationaux pour la réalisation des chantiers étatiques en vue de leur préparation à l'export.
- 16- **Réalisation de 5% de croissance annuelle, notamment en installant des contrats – programmes entre l'Etat et les régions : 5% de croissance de PIB régional contre investissement de l'Etat dans l'infrastructure régionale.**
- 17- Mise en place de la planification stratégique (Cf Anfass – [Planification stratégique au cœur des politiques publiques](#))
- 18- Lutte contre l'évasion fiscale
- 19- Installation de l'impôt sur la fortune et la succession.
- 20- Installer une fiscalité de ménages et accorder des crédits d'impôt d'une réduction d'impôt pour les dépenses liés, entre autres, à (i) la scolarisation des enfants (Cf [Anfass – Réformer la fiscalité pour un pacte de citoyenneté](#)), (ii) aux dépenses liées à l'emploi des salariés employés à domicile légalement et (iii) aux dons effectués aux associations d'utilité publique, permettant ainsi d'améliorer la capacité d'épargne et de consommation des ménages.
- 21- Mise à disposition des terres communales, étatiques et collectives dans le monde rural à la disposition des jeunes diplômés (favoriser les coopératives) avec un accompagnement technique contre un loyer symbolique.
- 22- Création de zones industrielles avec des aménagements adaptés au TPE et aux petites coopératives. Les zones industrielles seront orientées vers l'intégration de procédures de contractualisation avec une garantie d'achat de 20% des produits et services à forte valeur ajoutée économique et/ou sociale par l'Etat ou les collectivités locales.
- 23- Promouvoir la mise en place de tarification adaptée aux étudiants et aux jeunes, notamment par le biais de subventions ciblées, aux services sociaux et culturels (transports, restauration, cinémas, théâtre,...) notamment par une contractualisation avec le privé.
- 24- Réserve de 30% des achats de l'Etat, des collectivités territoriales et des Entreprises et Participations publiques aux PME et coopératives nationales.
- 25- Création d'incubateurs d'entreprises sociales, de coopératives et de TPE.
- 26- Encouragement du réseau de commerce de proximité par une simplification de la fiscalité.
- 27- Rendre le SMIG universel à 4.000 dh par mois.



## Droits humains : Consolider l'Etat de droit et lutte contre la corruption.

إن العلمانية، بما هي فصل لأمور الحكم في الأمور الدنيوية والشؤون الدينية والروحية، تعتبر أحد دعائم الديمقراطية و العقلانية و الحداثة، بحيث إنها لا تمكن من أُعطي ولاية تسيير أمور الدولة من الإحالة إلى قضايا و أحكام دينية في المنافسة السياسية والتشريع و الحكم. إن إقحام الدين و استغلاله في ممارسة السياسة، التي هي بطبيعتها متغيرة، هو أولا مضر بالدين لما فيه من إساءة له عبر تحويل أفكاره و عقائده لخدمة فئة في مواجهة أخرى و ثانيا مصدر للفتن الدينية و مشجعا للتطرف و العنف و الإقصاء و ثالثا هو مصدر لتفتيت الدول عبر اعتبار كل جهة أنها الأحق بالحكم من منظورها الديني المؤول لصالحها طبعاً.

إننا اليوم، نعلن بكل شجاعة و صراحة، كما عبرنا عن اختيارات سابقة في مجالات متعددة، عن طبيعة العلمانية التي نتبناها، كي لا تبقى شعاراً موسمياً رناناً بدون مضمون و بدون سند شعبي. إننا في حركة أنفاس نعلن للنقاش العمومي بتبنينا للعلمانية دون ضعف أو خوف، لأننا نعتقد صادقين أن فئات كبيرة من مجتمعنا المغربي تتقاسم هذا الاختيار سواء سرا أو علنا، و صار اليوم لزاماً أن نجد معبراً سياسية لها.

**أنفاس**

- 28- Réforme du code pénal et de la procédure pénale afin de supprimer les articles liberticides.
- 29- Réforme du code de la presse et suppression des peines privatives de liberté dans les délits de presse.
- 30- Dans la réforme du code pénal, renforcer les mesures garantissant la liberté de culte (Cf [Manifeste Anfass pour la laïcité](#)) et garantir les libertés individuelles.
- 31- Proposition de loi pour l'abolition de la peine de mort.
- 32- Proposition de loi pour la ratification du protocole facultatif lié au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- 33- Parachèvement des recommandations de l'IER concernant la réhabilitation individuelle et collective et le traitement des « dossiers hors délais ».
- 34- Réforme du dahir des libertés publiques pour rendre la procédure de dépôt d'association simplifiée & informatisée et rendre automatique la délivrance du récépissé.
- 35- Réforme du code des marchés publics en concertation avec la société civile, les acteurs économiques et les banques.
- 36- Intégrer le processus IER dans les programmes scolaires.
- 37- Réformer la loi sur la grâce en instaurant une « loi démocratique » (Cf [projet de loi proposée par Anfass](#)).
- 38- Réforme du code des marchés publics pour y instaurer plus de transparence et de flexibilité dans la procédure.
- 39- Réforme de la loi 02-03 relative à l'immigration et l'asile de manière à garantir aux émigrés l'accès aux services sociaux de bases, dans la dignité et dans le respect de la loi.
- 40- Scinder le ministère actuel de l'intérieur : séparation des fonctions sécuritaires des fonctions de gestion des territoires, en outre, annexer les services gérant l'INDH au département ministériel de gestion des affaires sociales.
- 41- Rétablissement de la VOIP.

## Secteurs sociaux : A bas les inégalités !



« Un État fort démocratique est un État producteur de cohésion sociale, seul capable d'œuvrer pour la justice sociale et contre les inégalités ... »

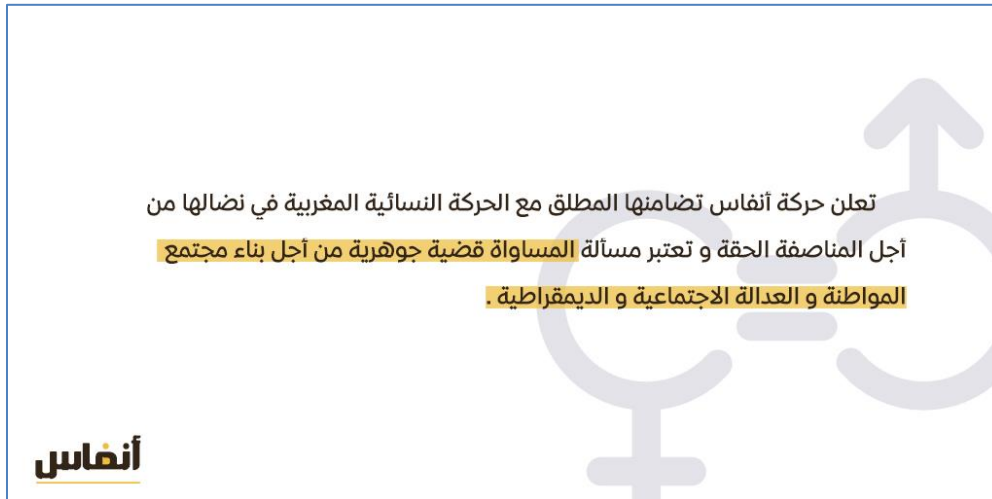
Dans un contexte mondial marqué par la renaissance d'une réelle gauche socio- démocrate (pas cette imposture qui baigne dans ce qu'on appelle aujourd'hui le social-libéralisme), qui ose remettre en question les dogmes néolibéraux de ces trois dernières décennies de façon pragmatique et sans tomber dans les illusions du grand soir ni la capitulation libérale, dans ce contexte notre Ambition à Anfass reste l'amélioration constante et concrète du contrat social en faveur des forces dominées et la lutte continue contre l'exclusion sociale. » (Extrait du [Communiqué de l'Assemblée Générale N°1 du Mouvement Anfass Démocratique 2015](#))

« La croissance de la dernière décennie, induite par le développement de la consommation interne, s'apparente pour certains cas à une subtilisation implicite du pouvoir d'achat et d'épargne des marocains. Le secteur de la promotion immobilière (10% des dépenses fiscales qui se développe sous toutes les perfusions de deniers publics et qui se permet de demander au grand jour des sommes non déclarées. Un secteur de l'éducation privé qui se permet de fixer à lui seul les prix, alors qu'il est gavé d'exonérations fiscales (Voir le projet Anfass de réforme de l'école publique et le rapport présenté à la commission des DESC de l'ONU sur la question). Un secteur de la santé (Voir le projet Anfass sur le secteur de la santé), où 54% des charges liées à la santé sont supportées par les ménages, fournit énormément de prestations informelles (tant que les déclarations / factures ne sont émises – Témoignages de citoyens). Des programmes publics de développement (Tel que l'INDH) aurait été beaucoup plus efficaces s'ils ont été dotés de plus de moyens et si leur gouvernance n'a pas été focalisée essentiellement sur une approche sécuritaire ... »

Les inégalités ne sont pas efficaces économiquement, contrairement à ce que pense le courant néolibéral. Les hauts revenus de certaines professions (chefs de grandes entreprises, publicistes, artistes, sportifs, traders, financiers, ...) constituent un mirage pour les jeunes. Du principe d'égalité découle la préoccupation des « populations vulnérables » : Enfants, femmes, jeunes et vieux. Nous préconisons : l'amélioration des prestations sociales et familiales, réformer l'éducation des enfants, améliorer l'hôpital public, favoriser l'insertion des jeunes, lutter contre les inégalités Homme/femme, réduire les inégalités territoriales, ... »

Améliorer la protection sociale et rendre universelle la couverture sociale (perte d'emploi, couverture maladie, retraite, ...). Les programmes de développement humain (INDH, fondations de solidarité, Ramed, Tayssir, aides directes, ...) ne doivent plus être pilotés par une approche sécuritaire, électoraliste ou de mécénat. La solidarité doit être au cœur du projet de société du Maroc avec une réelle politique redistribution ! » ([Anfass – Cadre de référence en politiques économiques](#))





- 42- Rendre universelle la couverture maladie (privé, public, étudiants, sans emploi, petits commerçants, artisanat, ...).
- 43- Réforme des retraites en combinant la réforme paramétrique avec la réforme systémique (Cf [proposition Anfass de réforme des systèmes de retraites](#)).
- 44- Réforme de l'éducation et rendre l'Ecole publique au centre du projet de société ! (Cf [Papier Anfass sur la réforme de l'école publique](#)).
- 45- Etablissement d'une procédure transparente de classification des institutions privées d'enseignement, fixation des tarifs par l'Etat et fixation de la capacité par région. (Cf [Rapport Anfass à l'ONU sur l'éducation privée au Maroc](#)).
- 46- Création d'une agence Nationale du logement Universitaire dont la mission est de garantir l'accès à l'ensemble des étudiants à un logement étudiant de qualité à un prix équitable.
- 47- Application d'une ristourne fiscale contre les dépenses de l'enseignement par les ménages.
- 48- Abaissement de la part supportée par les ménages dans les dépenses de la santé de 15% au cours du quinquennat (aujourd'hui les ménages supportent 55% des dépenses de la santé). (Cf Anfass – [Secteur de la santé, sortir des sentiers battus](#)).
- 49- « Instauration de la médecine préventive pour devenir le centre du système de santé ».
- 50- « Etablissement d'une politique de santé psychique axée sur une meilleure prise en charge, l'implication du médecin généraliste et la création de nouvelles structures de soins » (Cf Anfass – [Secteur de la santé, sortir des sentiers battus](#)).
- 51- Création d'espaces en faveur du 3<sup>ème</sup> âge avec des activités spécifiques & ludique et favorisation des conditions d'exploitation de leur expertise.
- 52- Abandonner la politiques du « tout logement » en amendant la législation des plans d'urbanisme et en adoptant une nouvelle approche du « logement social » plus humaine (Cf [Conférence Anfass - Ville et justice climatique](#))

### **Environnement : plus d'engagement pour la préservation des équilibres écologiques.**

La dimension écologique est au cœur du projet de société prôné par Anfass. Le Maroc doit s'inscrire dans une logique bénigne de préservation de l'environnement :

- 53- Organisation des assises du foncier pour préserver le mode de gestion collective des terres et à le généraliser (Cf conférence Anfass - justice écologique).

- 54- Convergence des politiques publiques sectorielles et prise en compte du potentiel de l'économie verte.
- 55- Législation en matière de respect de l'environnement dans les investissements publics et privés.
- 56- Engagement de boisement de plus d'un millions d'arbres par an pour régénérer les forêts et dans les zones limitrophes.
- 57- Etablissement d'un plan d'action urgent en vue d'agir face aux résultats inquiétant des qualités de l'air et de l'eau potable.
- 58- Législation pour préservation du microbiote humain (Cf [conférence Anfass - justice écologique](#))
- 59- Application d'une taxe nationale sur les activités économiques polluantes.
- 60- Mettre en place une stratégie nationale pour normaliser et favoriser l'habitat écologique (Cf [conférence Anfass – Ville & justice climatique](#)).
- 61- Mettre à jour le plan d'aménagement du territoire national en insistant sur la nécessité d'urbaniser l'axe Nador – Zagora comme levier de développement des régions reculées, mais aussi pour prévenir des risques climatiques (Cf [conférence Anfass – Ville & justice climatique](#))

### **Aménagement du territoire, Habitat, politique de la ville et transport :**

#### Aménagement du territoire :

Nous considérons au mouvement Anfass l'importance d'une politique nationale d'aménagement du territoire coordonnée avec celle des transports, de l'habitat et de la politique de la ville.

Cette politique permettra d'obtenir un **équilibre entre les différents territoires** à l'échelle nationale et d'atténuer les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. A travers, l'instauration d'un **maillage territorial** permettant de doter l'ensemble du territoire national d'équipements publics de base ; d'un réseau de transport efficace ; de logement qualitatif ainsi que d'espaces réservés aux sports et aux loisirs, de façon à **assurer à toutes et tous une vie quotidienne de qualité**.

Les sols étant une **ressource naturelle non renouvelable**, notre politique en matière d'aménagement du territoire a pour objectif de **rationnaliser l'utilisation du foncier et de lutter contre toute forme de rente**. Cela passe notamment par :

- 62- La mise en place des « Agences Foncières » dans toutes les régions nationales, ces agences ont pour objectif de constituer des réserves en foncier nécessaires à l'accompagnement des expansions naturelles des villes et à la préparation des terrains nécessaires pour les projets nationaux et régionaux d'intérêt public. Nous considérons que la constitution de ces réserves foncières en amont de tout changement de la nature juridique du sol est nécessaire pour lutter contre l'augmentation injustifiée du prix du foncier qui profite aux rentiers, aux spéculateurs et d'une manière générale à la « [classe des bénéficiaires](#) ».
- 63- L'interdiction de la cession des terrains domaniaux aux particuliers et au secteur privé. Les porteurs de projet sociaux et/ou d'intérêt public peuvent après acceptation de leurs projets construire sur ces terrains avec l'octroi d'un droit de superficie.
- 64- L'application d'une forte imposition sur les bénéfices découlant des transactions immobilières et l'héritage des terres.
- 65- Augmenter la densité constructible des terrains en périmètre urbain pour une meilleure rationalisation du sol et pour la protection des terrains agricoles.

## Habitat :

Nous constatons avec inquiétude les limites et méfaits des politiques néo-libérales successives en matière de production de logement. Ces politiques accentuées depuis les attentats de Mai 2003 avec l'adoption du programme « Ville sans bidonville », ont eu comme effet de briser les liens sociaux et de solidarités existants malgré la pauvreté et les conditions de vie déplorable dans les bidonvilles et les quartiers populaires. **Les projets de substitution confiés aux promoteurs privés et réalisés dans la hâte ont, bien au contraire, augmenté l'exclusion et la marginalisation des populations concernées et ont amplifié les injustices sociales.**

Par ailleurs, **nous notons que les politiques publiques consécutives en la matière ont prouvé l'incapacité des gouvernements à loger nos concitoyens « toutes classes sociales confondues » sans leur appauvrissement.** Le démantèlement du logement locatif, l'absence d'une norme nationale et la spéculation galopante ont conduit à ce que le prix du logement ne concorde plus avec le coût réel de la vie.

Nous considérons au mouvement Anfass que se loger est un droit fondamental, que l'habitat et le cadre de vie sont aux origines de la citoyenneté et de l'intégration des individus dans la société. Nous croyons, également, que l'habitat digne est seul capable de garantir aux marocains : l'équilibre dans la vie familiale et sociale ; le sentiment de sécurité ; la possibilité de se former de travailler...

Notre projet ambitionne de développer une politique publique volontariste de l'habitat permettant à tout citoyen de trouver un logement adéquat, en fonction de sa situation familiale et économique. Nous souhaitons dans notre programme : une implication franche de l'état dans le secteur ; favoriser la mixité sociale et générationnelle dans les quartiers ; diminuer les différences entre les quartiers riches et les quartiers défavorisés ; tenir compte des besoins spécifiques des différentes catégories de population ; encourager les initiatives collectives de production de logement comme alternative au système de production néo-libéral à travers les mesures suivantes :

- 66- (Re)Positionner **l'Etat comme acteur** important dans la production de logements en plus du renforcement de son rôle comme régulateur pour le secteur privé ;
- 67- La production de **50.000 logements locatif par an**, soit le tiers des logements construits annuellement, notamment en incitant les entreprises publiques et privés à investir dans le logement locatif et à construire des logements à destination de leurs salariés ;
- 68- La **lutter contre la cherté du foncier** avec la création des « Agences Foncières » qui permettront à l'état d'avoir la maîtrise et de réguler le prix du foncier. Cela aura comme effet immédiat de réaliser des logements qualitatifs et moins couteux en **inversant le rapport (prix du foncier/prix de la construction)**, comme ça permettra de combiner les programmes sociaux et de standing dans les mêmes quartiers pour favoriser la mixité sociale ;
- 69- Exiger **un minimum de 25% de logements sociaux** dans toute opération immobilière dépassant les 100 logements, cette mesure à pour but de favoriser la mixité sociale ;
- 70- Favoriser les opérations de logements **innovantes et respectueuses de l'environnement** ;
- 71- Encourager l'utilisation dans la construction de **matériaux respectueux de l'environnement et de la santé** en facilitant leur introduction dans les circuits de la distribution et en taxant les produits polluants ;
- 72- Apporter des **réponses spécifiques** en matière de logement social pour répondre aux changements de la société et aux besoins nouveaux engendrés par l'évolution démographique, les changements des structures familiales et le retard de l'âge du mariage. Il s'agit

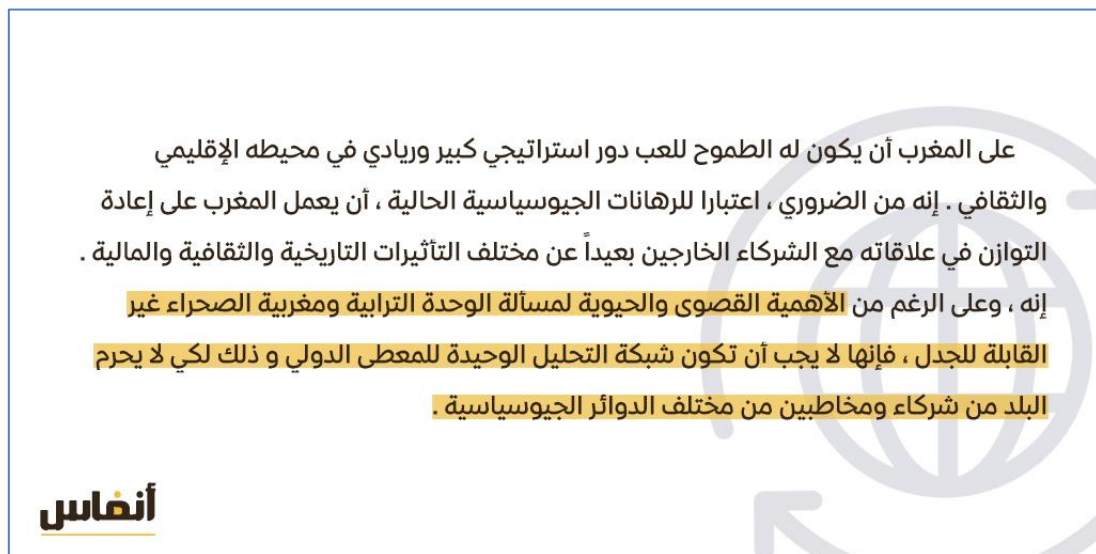
particulièrement **de logements destinés aux étudiants, aux jeunes actifs et aux personnes âgées...**

73- Créer un **label national** en matière de logement et d'urbanisme pour rendre les villes et les logements plus performants et garantir aux acquéreurs un logement de qualité ;

74- Encourager la **production sociale et l'autogestion de l'habitat** comme une alternative aux politiques libérales de marchandisation du logement ;

75- Développement d'un **habitat social adapté pour les centres ruraux** afin d'éviter l'habitat dispersé en milieu rural et améliorer les conditions de vie notamment avec le rapprochement de l'habitat des équipements et services de proximité.

### **Politique internationale : Pour le rayonnement du Maroc.**



La dernière [assemblée générale](#) du mouvement a réitéré sa volonté : « Le Maroc doit retrouver l'ambition de jouer un rôle géopolitique majeur dans son environnement géographique et culturel. Il est plus que jamais nécessaire, au regard des enjeux géopolitiques, que le Maroc retrouve d'abord sa pleine souveraineté son indépendance et s'affranchisse des influences historiques, culturelles, et financières.

L'importance de la question de l'intégrité territoriale et du Sahara marocain, aussi cruciale soit elle, ne doit pas être la grille d'analyse exclusive de la donne internationale afin d'éviter de priver le pays de relais et de partenaires dans plusieurs sphères géopolitiques.

Anfass plaide pour une intégration régionale ouest & nord-africaine, tout en octroyant aux diverses provinces le cadre de gérer ses affaires par elles mêmes.

Le Maroc doit prioritairement continuer à dialoguer avec ses voisins, à œuvrer pour dynamiser les cadres d'intégration régionale. La région maghrébine doit être chantier prioritaire de notre politique étrangère. Le Maroc se doit de s'ouvrir davantage et consolider sa présence dans les ensembles géopolitiques d'Afrique subsaharienne. L'influence religieuse ne peut être qu'un outil de soft power, qui ne peut en aucun cas se substituer aux relais économiques, politiques et diplomatiques. La politique étrangère du Maroc doit ainsi œuvrer dans une approche privilégiant la coopération Sud-Sud » :

76- Mobiliser les forces vives de notre région pour instituer une forme d'intégration et de complémentarité régionale dans la région du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest.

77- Associer la société civile et politique dans la mobilisation et la défense des intérêts de la nation à l'échelle internationale suivant un programme et procédures transparents.

78- Réforme de l'Agence Marocaine de la Coopération Internationale de manière à renforcer son rôle dans la promotion de la coopération internationale et de jouer un rôle déterminant le développement des échanges culturel, éducationnel et humains entre le Maroc et ses partenaires, notamment en Afrique.

79- Instaurer une politique de migration plus humaniste et inclusive et moins sécuritaire qui permettra au Maroc d'être une véritable terre d'accueil tout en refusant le rôle abject de garde-frontière que lui demande de jouer l'union européenne

80- Assouplir les conditions d'accès à la nationalité marocaine, en instaurant notamment un droit de sang et un droit de sol

81- Accorder le droit de vote aux étrangers établis au Maroc depuis une période à définir lors des suffrages locaux / régionaux.

82- Accorder le droit de vote aux Marocains résidents à l'Étranger aux élections législatives et lors des scrutins référendaire selon un découpage électoral à définir selon des normes démocratiques

تدعو حركة أنفاس الديمقراطية السلطات العمومية المغربية إلى ترجمة تعهداتها الأخيرة بخصوص موضوع الهجرة و اللجوء على أرض الواقع و التخلي عن المقاربة الأمنية الضيقة ، و التي تؤجج مظاهر العنصرية في صفوف السكان و عناصر القوة العمومية ، و إلى تحمل مسؤولية ضمان حقوق المهاجرين ، و خصوصا الحق في الحياة ، كما يكفله الدستور و كافة المواثيق الدولية ذات الصلة و التي وقعها المغرب .

توهيات أنفاس  
بخصوص الهجرة و اللجوء

أنفاس

## Culture : vers la durabilité et l'accès inclusif à la culture.

تتقاسم حركة أنفاس مع الفاعلين الثقافيين تقييمهم بخصوص الحالة المزرية للثقافة بالمغرب حيث يتم تقزيم التنوع والتعدد الثقافيين بالمغرب إلى بعد لغوي و فولكلوري فقط ، و تبتعد المقاربات الدارجة في هذا الشأن منهجيا عن القنوات التواصلية الشعبية الإدماجية ، خصوصا عبر تحديد « توهج فرجوي » لبعض المناسبات النهمة من حيث الميزانية والتي لا وقع لها على مستوى الترويج الثقافي المحلي . نطرح اليوم مسألتنا الدوام والولوج الإدماجي إلى الثقافة الذي يمر ضرورة بتملك الثقافة من طرف الفاعلين السياسيين ، و هي مقارنة إرادوية تحمل طوبى الولوج العمومي للثقافة بالنسبة للجميع . إن الثقافة بالنسبة لنا ملك عام يمثل جوهر كل الطموح في التنمية البشرية .

**أنفاس**

Nous sommes convaincus à Anfass, sans être essentialiste, que la Culture n'est pas uniquement diversité, n'est pas seulement un cheminement vers le vivre-ensemble, n'est pas que construction d'un esprit critique du Citoyen, nous sommes convaincus que la Culture, pour le genre humain, a été, est, et restera son héritage ultime.

La cohésion d'une société, sa progression, son bien être et sa durabilité, que devraient être les missions mêmes des politique publiques, ne peuvent se concevoir sans ce moyen : une Politique Culturelle d'Envergure.

Concernant le Maroc, Le mouvement Anfass s'associe pleinement aux acteurs culturels et partage leur constat critique concernant (et consternant) l'état de la culture.

Cette situation ne résulte pas d'une certaine défaillance ou même d'une minorisation de l'action culturelle mais bel et bien d'une absence totale de toute stratégie publique en la matière.

Les gouvernements successifs ont réduit la politique culturelle à une dimension purement « ministérielle », simple gestionnaire du fait culturel loin de toute stratégie transversale à véritable impact sociétal.

Nous réfutons aussi cette vision exclusivement « identitaire » de la Culture, car en la matière une politique culturelle exclusive ne serait qu'instrumentalisation et propagande ; « Aujourd'hui, au nom de l'identité, l'orgueil culturel nous a entraîné, de repli en repli, jusqu'à l'enfermement. » préface du document de travail, Etats généraux de la culture Au Maroc, novembre 2014

Nous croyons intimement que Le Maroc, par sa diversité et son pluralisme culturel, ne devrait pas se limiter à une simple action de « mémoire » ou pire à une conception budgétivore de la Culture, nous la considérons plutôt comme levier économique, une industrie à part entière, créatrice d'emploi, de richesse, et de valeur ajoutée dans son sens le plus large, économique et humain.



Cette importance étant ainsi soulignée, la politique culturelle que préconise Anfass se doit d'être transversale, au cœur même de tout projet gouvernemental. Elle doit impliquer l'ensemble des acteurs exécutifs qui outre le ministère de la culture, inclut : les collectivités territoriales, les ministères du tourisme, de l'éducation Nationale, des affaires étrangères, de la communication, de l'artisanat... créant ainsi une synergie nationale, à même de rationaliser les dépenses et d'en optimiser les retombées.

Cette Politique Culturelle d'Envergure, nous la voulons à travers des garanties et des mesures favorisant la Création, la Formation et la Diffusion :

### **Les garanties :**

- La liberté de création comme une liberté fondamentale, totalement diffusable à priori, ne souffrant d'aucun arbitraire exécutif, et dont la seule limite serait la restriction judiciaire.
- Immuniser le service public contre le temps politique, en créant les instances collégiales privilégiant son indépendance, sa continuité et sa mission.
- Toute politique culturelle, ne peut se concevoir que dans le cadre d'une proximité avec les citoyens mêmes auxquels elle s'adresse, leur diversité ne pouvant être contenue dans une vision exclusivement centralisée de la nation.
- la société civile comme partie prenante de toute politique culturelle : pour son agilité, sa multitude et son écoute.

### **La création ;**

83- créer un cadre réglementaire permettant l'exercice digne du métier d'artiste adossé à une véritable politique d'aide à la création artistique.

84- Une Refonte totale et radicale du système des droits d'auteurs marocain, dans ses expressions diverses, clarifiant les mécanismes de redistribution en toute transparence, sans barrières à l'entrée.

85- Ancrer la création artistique dans l'espace public en simplifiant et en encourageant les arts de la rue (street arts) et en réservant 1% des budgets des projets urbains et de bâtiments publics pour des œuvres artistiques.

86- intégrer pleinement la création de contenu numérique dans la politique culturelle nationale.

### **La formation :**

87- Développer la pratique culturelle chez les plus jeunes par l'enseignement de l'éducation artistique et culturelle et consacrer son caractère éducatif.

88- Créer et encourager les filières publiques de formation aux métiers artistiques tout en favorisant les passerelles entre le monde professionnel, le système éducatif, et les mécanismes d'aide à la création notamment des pépinières de création d'entreprises.

89- Réglementer la transformation des lieux culturels vacants, et les friches industrielles en lieux de formation (diffusion) culturelle.

### **La diffusion**

90- Adopter une stratégie nationale de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel, à travers l'adoption d'une nouvelle et claire réglementation garantissant sa

protection, et en mettant l'héritage culturel au cœur de la stratégie touristique s'adressant pleinement aux touristes nationaux (résidents et MRE) ainsi que les étrangers ;

91- Passer du schéma de licence à celui déclaratif pour la création de nouvelles chaînes radios et télévision à vocation nationale et régionale.

92- Densifier le réseau territorial des lieux culturels publics en privilégiant les projets de petite et moyenne taille.

### **Société civile : Un secteur Associatif autonome et jouant pleinement son rôle de locomotive de la citoyenneté**

Nous considérons au mouvement ANFASS que si les partis politiques ont une mission d'encadrement politique des citoyens, les associations, de tout genre, ont un rôle essentiel dans la création d'un cadre favorable d'exercice de la citoyenneté dans tous ses aspects. Il est à notre sens important de que l'Etat puisse (i) protéger ce rôle à travers un cadre législatif et juridique garantissant la liberté d'association, et en (ii) renforcer l'impact à travers des mécanismes légaux, juridiques, fiscaux et financier à même d'accompagner le secteur associatif dans l'accomplissement de sa mission.

L'action de l'Etat en faveur du secteur associatif doit se prévaloir d'une neutralité positive, tout en abandonnant la logique dominante actuelle qui fait de la société civile, notamment celle opérant dans les domaines sociaux, comme des gestionnaires délégués de fait de certains services publics (Développement local, Accès à l'eau, Education, Transport, santé...) .

Aussi, appelons-nous au sein du mouvement à une refonte globale de « la philosophie » qui a prévalu jusqu'à présent et qui consiste à appréhender la problématique par les seules visions « sécuritaires » et « de contrepartie ». Outre la déchéance de la tutelle sur le secteur du ministère de l'intérieur et du Secrétariat Général du gouvernement, nous préconisons que l'Etat se limite dans un rôle (i) d'accompagnement de la société civile dans une véritable mutation à même de lui permettre de jouer pleinement son rôle.

Nous pensons aussi que le secteur, qui emploie aujourd'hui près de 40 000 personnes (Equivalent Temps pourrait par ailleurs, grâce à des mécanismes incitatifs et au renforcement des compétences, contribuer de manière significative à la création d'emplois :

93- Garantir la liberté d'association, et ce à travers la réforme du dahir des libertés publiques pour rendre la procédure de dépôt d'association simplifiée & informatisée et rendre obligatoire et automatique la délivrance du récépissé. Les seules limites à la liberté d'association ne peuvent être encadrées que par La justice.

94- Créer plusieurs « Statuts d'association » s'adaptant à la nature de chaque projet, et définissant un cadre légal, des prérogatives et des avantages spécifiques à chaque catégorie, et définissant les conditions d'accès aux financements publics et privés en fonction des capacités contributives de ces structures à l'intérêt général. Ces statuts permettent également de fixer les obligations des associations (transparence financière), de Gouvernance, de communication ...

95- Réformer les conditions d'accès des associations aux financements publics (Etat, collectivités territoriales, Entreprises publiques), privés (Financement donnant droit à une

déductibilité fiscale) et l'appel public au don, en instaurant des règles de transparence, de traçabilité et de rééditions des comptes.

96- Créer des Espaces Dédiés aux associations dans chaque région. Ces espaces, pensés comme des incubateurs/ Pépinières d'association et gérés de manière autonomes par les collectivités territoriales, devraient garantir aux associations un accès dans les meilleures conditions à un espace de travail, des services administratifs, des formations, et à de l'expertises dans certains domaines (comptabilité, juridiques ...)

### **Handicap : L'accès à la pleine citoyenneté aux personnes en situation de handicap**

97- Instaurer (Rétablir) le droit d'accès aux personnes en situation de handicap à l'éducation et en général aux services publics de base. L'état étant responsable de garantir le libre accès à ces droits.

98- Généraliser le quota réservé aux personnes en situation de handicap pour l'emploi public au secteur privé et instaurer une pénalité importante aux structures défaillantes (public et privés). Les Fonds collectés par cette taxe serviraient à financer un Fonds dédié au soutien aux personnes en situation de handicap.

99- Accorder des aides et des subventions aux structures employant des personnes en situation de handicap, notamment pour la mise à niveau des infrastructures pour améliorer l'accueil des personnes à besoins spécifiques.

100- Mettre en place une politique publique de lutte contre la discrimination des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des domaines, et pénaliser les discriminations contre cette population lorsqu'il s'agit d'accès aux droits fondamentaux.

101- Instaurer une allocation parentale pour les parents des enfants en situation de handicap ainsi qu'une allocation aux adultes en situation de handicap.